



Avertissements sur le lieu de travail

Par **petitemoi**, le **22/10/2008** à **20:03**

Bonjour, je vous écris pour une amie qui a un souci avec son employeur... elle travaille dans la vente à 30 heures par semaine. Elle a une responsable dans le magasin où elle est, et une directrice régionale. Cette directrice est une femme pas sympathique quand elle aime pas les personnes, pas de bol pour mon amie car la DR ne l'aime pas du tout! Il y a une semaine elle lui a mis un avertissement car elle avait oublié de remplir une feuille à l'ouverture du magasin, la sheet liste. Hier sa DR est revenu et elle a confié à la responsable "maria même si faut que je lui mette des avertissement pour rien je lui mettrai et encore deux et je la vire" en gros elle veut la virer mais pas la licenciée. Hier mon amie finissait à 18h, elle est partie à 18h30, sa DR lui a dit qu'elle était trop à cheval sur les horaires et qu'elle faisait jamais de rabe!! faut dire que le tps passer en plus n'est jamais payé. ma question était, est-ce sa DR peut lui mettre des avertissement pour n'importe quoi? ou il y a des raisons précises? que peut-elle faire pour se défendre contre sa DR??? Cordialement

Par **lawyer 57**, le **22/10/2008** à **21:08**

bonjour, Votre amie doit saisir le Conseil de Prud'hommes pour contester chaque avertissement.

Par **petitemoi**, le **22/10/2008** à **21:22**

merci de votre réponse, n'est-ce que si elle fait ça, ça ne risque pas d'être tendu et que sa DR lui mette une telle pression qu'elle démissionne!!

Par **lawyer 57**, le **23/10/2008** à **10:33**

De toutes façons les relations ne sont déjà pas au beau fixe actuellement...rnEn outre il ne faut pas démissionner ce serait une grave erreur.